PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR RÉGIONALES 2015

ÉLECTIONS RÉGIONALES DES 6 ET 13 DÉCEMBRE 2015

MARION MARÉCHAL- LE PEN
TÊTE DE LISTE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
FRONT NATIONAL

Carpentras, le 1er décembre 2015

Monsieur le Président,

Je vous remercie de votre courrier relatif à la sauvegarde des palmiers sur le territoire de notre région. Je partage pleinement vos préoccupations sur la nécessité de tout mettre en œuvre pour sauvegarder cet élément essentiel de notre patrimoine naturel, aujourd'hui fortement menacé.

Certes, l'arrêté de juillet 2010 a réglementé la lutte contre le charançon rouge, en distinguant trois stratégies de lutte préventive. Cependant, le procédé du « Revive », qui apparaît actuellement le plus efficace, demeure d'un coût très élevé. Plusieurs soucis se posent.

Le premier concerne l'accès au traitement préventif. Si les collectivités locales sont aujourd'hui en mesure d'y accéder, y compris en négociant la réalisation du traitement par leurs agents, ce n'est pas le cas des propriétaires privés, et nombre d'entre eux ne peuvent la mettre en œuvre, ce qui ne permet pas de mener une lutte réellement efficace.

Se pose aussi celle de l'impact à terme des injections, qui conduit à s'interroger sur la possibilité de promouvoir de nouvelles méthodes 100% bio, comme l'application de Beauveria bassiana.

Il ne vous aura pas échappé que la Région n'a pas de compétence directe pour réglementer la lutte contre ces parasites, ni pour choisir un traitement et l'effectuer. Pour autant, elle a parmi ses compétences la préservation de l'environnement. En outre, le succès de la démarche préventive, et donc la survie de nos palmiers, nécessite une action globale, des collectivités mais aussi des propriétaires privés.

Je ne saurais pour ma part me prononcer à ce stade sur la pertinence de tel ou tel traitement. C'est là affaire de spécialistes. Je sais en revanche que nous ne pouvons laisser la situation en l'état, sans risque de courir à une véritable catastrophe écologique.

Compte tenu de ces éléments, le rôle premier de la région doit être de faire émerger une réelle action conjointe autour de solutions partagées par tous, collectivités, experts,

associations et particuliers. Et donc en effet de réunir rapidement l'ensemble des acteurs, autour d'un comité de pilotage élargi, qui devra débattre de plusieurs points :

- la ou les méthodes à promouvoir et les moyens d'en réduire le coût grâce à une action d'ensemble ;
- l'application des méthodes retenues par l'ensemble des collectivités locales concernées, avec un calendrier ;
- une campagne d'information et de sensibilisation des propriétaires privés, et la discussion autour d'un éventuel mécanisme d'aide auquel la Région pourrait prendre part. Il est en revanche trop tôt pour décider quelle forme d'aide ;
- les modalités de mettre réellement en œuvre des sanctions pour les propriétaires volontairement négligents, dès lors que l'information aura été effectuée et que la possibilité d'une action à un coût raisonnable leur sera offerte.
-

Je pense que seule cette approche, pragmatique et volontariste, associant l'ensemble des parties concernées, permettra de mener une action efficace. Au vu du temps perdu, c'est en effet aujourd'hui le rôle de la Région de la mener.

Souhaitant avoir prochainement l'occasion de travailler avec vous sur ces questions, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Marion Maréchal-Le Pen

Monsieur Hervé PIETRA

Président

Association Sauvons nos Palmiers

226 Chemin du Pélican

83000 TOULON